

DECLARATION DE RABAT

En faveur du renforcement des mesures de prévention de la corruption pour de nouveaux horizons de développement, d'équité et de stabilité

Nous, Présidents des Autorités et Instances Nationales de Prévention et de Lutte contre la Corruption, les représentants de la société civile et le monde des affaires en Afrique, réunis à Rabat, au Royaume du Maroc, les 24 et 25 octobre 2023,

Convaincus que la corruption est un phénomène transnational à dimensions économiques, sociales et politiques, ayant de multiples impacts néfastes sur le développement et sur l'équité et la justice sociales. Elle porte atteinte aux institutions, aux valeurs démocratiques, aux valeurs morales et à la justice. Elle compromet l'état de droit et fragilise la stabilité des Etats et des sociétés ;

Engagés pour faire de la coopération internationale un levier efficace d'une importance cruciale pour renforcer la prévention de la corruption, à travers le partage et l'échange des pratiques et des expertises entre les autorités et institutions en charge la lutte contre la corruption ;

Se référant aux instruments mis en œuvre par la communauté internationale en vue de réduire le phénomène de la corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention de l'Union Africaine pour la Prévention et la Lutte Contre la Corruption ;

Réaffirmant que la lutte contre la corruption est une affaire sociétale à portée globale et multidimensionnelle, nécessitant l'implication de l'ensemble des parties prenantes, avec une vision partagée et une action qui s'inscrit dans la mobilisation collective et la complémentarité institutionnelle, marquée par une articulation forte des rôles et des responsabilités ;

Convaincus que la corruption affecte la confiance des investisseurs et l'environnement des affaires et pèse en conséquence négativement sur l'attractivité économique des pays, rendant ainsi le secteur privé un acteur incontournable dans la concrétisation des efforts de prévention et de lutte contre la corruption ;

Insistant sur le rôle important de la société civile, des médias, du monde de l'enseignement et de la recherche et du secteur privé, comme force de proposition et parties prenantes de l'action ;

Soulignant que si la lutte contre la corruption exige des stratégies holistiques qui font intervenir l'éducation, la sensibilisation, la détection, la lutte contre l'impunité et la prévention, cette dernière, à travers le vaste domaine qu'elle couvre, représente le socle solide pour assécher les foyers de corruption, qui donne de la crédibilité et de l'efficacité aux autres dimensions ;

Rappelant que la prévention et la lutte contre la corruption, s'inscrivent, concourent et se nourrissent de la défense des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit à tous les niveaux,

Réaffirmant encore que la prévention du phénomène de la corruption sous toutes ses formes est une priorité et une responsabilité qui requière un engagement et une détermination politique forte, la mobilisation et l'adhésion de toutes les composantes de la société et des institutions, dans un cadre de convergence et de synergie pour inscrire fermement le phénomène dans une

tendance fortement baissière et libérer la voie vers un développement soutenu, inclusif et durable, au profit des générations, actuelle et à venir ,

Rappelant les dispositions de la résolution 4/3 intitulée « **Déclaration de Marrakech sur la prévention de la corruption** », adoptée lors de la 4^{ème} Session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations contre la Corruption qui s'est tenue à Marrakech du 24 au 28 octobre 2011, ainsi que les résolutions adoptées dans le cadre du Suivi de cette Déclaration, et se félicitant des efforts consentis et le progrès réalisé en la matière ;

Nous nous mobilisons pour un nouvel élan à travers la présente déclaration, et nous :

Cadre global et stratégique

1. Insistons sur l'importance et la pertinence des mesures préventives pour réduire de façon significative et irréversible le phénomène de la corruption et ses conséquences fatales, en mettant en place une nouvelle génération de politiques et de stratégies de prévention de la corruption, avec des objectifs clairement définis et mesurables, qui tiennent compte des nouvelles formes de pratiques illicites et de criminalité financière, ainsi que du contexte inhérent aux crises mondiales ;
2. Réaffirmons l'intérêt de la mise en place de mécanismes de collecte, de mesure, d'analyse de données pour une meilleure connaissance du phénomène de la corruption, et le développement d'indicateurs pertinents pour évaluer périodiquement les instruments juridiques, les mesures administratives et plus généralement les politiques publiques ainsi que les stratégies anti-corruption, en vue d'accompagner leur cadrage et orientation vers plus d'impacts positifs et perceptibles par les citoyens et le monde des affaires ;

Etat de droit

3. Considérons que la prévention et la lutte contre la corruption, est une dimension importante de l'Etat de droit, qui exige que les autorités, les institutions et les organes à qui est confiée cette mission, soient dotés de l'indépendance et des moyens et compétences nécessaires, pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions, loin de toute influence indue ;
4. Recommandons d'accorder une attention particulière au renforcement de l'intégrité dans l'ensemble des composantes du système de la justice, à travers des mesures spécifiques de prévention et de lutte contre la corruption ;
5. Encourageons le renforcement de l'arsenal de transparence de la vie publiques et de dissuasion, en faisant évoluer la législation notamment en ce qui concerne l'enrichissement illicite, en liaison et en complémentarité avec la déclaration obligatoire du patrimoine. Conscients de l'ampleur de la prise en charge de ces dimensions, nous considérons que le recours aux instruments innovants et technologiques est une condition de réussite ;
6. Soulignons, la nécessité de créer un environnement propice à l'encadrement et au traitement pour une prévention efficiente des conflits d'intérêts, ainsi que la mise en œuvre de sanctions dissuasives capables de renforcer la prévention des comportements illicites que risquent d'engendrer ces situations de conflits d'intérêts ;
7. Incitons à renforcer la transparence et la prévention par la dissuasion, en tenant le public informé des cas d'actes de corruption et des mesures qui sont prises pour en sanctionner les auteurs, conformément à la réglementation en vigueur ;
8. Encourageons les échanges des expériences et des informations entre les autorités et institutions de prévention et de lutte contre la corruption, au niveau régional, continental et

international et le renforcement mutuel des compétences et des expertises en matière de collecte, d'analyse, de gestion des données et d'élaboration de politiques de prévention du phénomène et de ses différentes manifestations ;

Culture de l'intégrité

9. Nous félicitons des initiatives et progrès relatifs à l'élaboration d'outils pédagogiques sur les concepts et principes d'intégrité et sur la prévention et la lutte contre la corruption et exhortons leur enrichissement par d'autres initiatives et leur promotion, à divers niveaux ;
10. Soutenons la promotion de la formation conceptuelle et pratique à tous les niveaux des secteurs public et privé et société civile, et appelons à l'intégrer dans les stratégies et plans nationaux de prévention de la corruption ;

Transparence et réforme des services publics

11. Sommes convaincus que la prévention de la corruption est indispensable pour assurer un service public conforme aux principes d'efficacité, de transparence et d'équité. Il en est de même pour le recrutement des ressources de l'administration, l'orientation de leurs efforts vers la satisfaction des besoins et attentes légitimes des citoyens, dans un cadre de promotion de l'intégrité, de l'honnêteté et de la redevabilité, et le respect des codes de conduite des agents publics ;
12. Insistons sur la nécessité de continuer à améliorer la transparence de la gestion des affaires publiques, notamment à travers l'adoption et le respect du droit d'accès à l'information, ouvert à l'ensemble des citoyens et facilité par les moyens innovants et technologiques ;
13. Incitons à la mise en place de programmes spécifiques en faveur de l'intégrité dans les organismes publics, en tenant compte de leurs caractéristiques et de leur mandat, et d'y introduire des règles de déontologie et de conduite permettant, entre autres, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
14. Appelons à l'adoption des procédures garantissant la réactivité, la fiabilité, l'amélioration de la réglementation, la redevabilité, la transparence et l'impartialité des services publics ;
15. Encourageons l'adoption d'approches fondées sur la cartographie de risques de corruption, permettant de les cerner et de mettre en place les mesures capables de les prévenir et d'en empêcher les conséquences.

Monde des affaires

16. Encourageons le renforcement du dialogue public-privé pour agir conjointement en faveur d'un environnement des affaires libéré des pratiques de corruption et orienté vers la transparence, l'intégrité et la concurrence loyale ;
17. Réaffirmons l'importance de prendre des mesures pour prévenir la corruption dans le secteur privé, et l'adoption de codes de conduite et des démarches de conformité aux normes anti-corruption ;
18. Reconnaissons l'apport majeur de toutes les composantes du monde des affaires à prévenir et à dénoncer les actes de corruption et encourageons la mise en œuvre de mécanismes et d'actions permettant d'éliminer les obstacles à l'investissement productif et à l'accès équitable à la commande publique, y compris le renforcement des dispositions anticorruption dans les contrats et marchés ;

19. Réaffirmons le besoin impératif d'accélérer les réformes administratives en matière de simplification des procédures, d'accès à l'information et de transformation digitale, ainsi que la mise à disposition de mécanismes de recours efficaces et accessibles ;
20. Encourageons à promouvoir l'institutionnalisation de la gouvernance responsable dans les entreprises et l'adoption de mesures qui favorisent l'intégrité dans les entreprises publiques, notamment à travers des mécanismes de recensement, d'évaluation et d'atténuation efficace des risques de corruption ;

Société civile et jeunesse

21. Réaffirmons le rôle central que joue la société civile et les jeunes en matière de sensibilisation, d'éducation et de plaidoyer pour la promotion de la transparence, de l'intégrité et la participation à l'identification des foyers de corruption et des mesures de prévention y afférentes ;
22. Rappelons la nécessité de renforcer les fondements de l'Etat de droit et la consolidation et la protection des libertés et l'action de la société civile contre la corruption ;
23. Insistons sur la nécessité de renforcer la participation de la société civile avec ses différentes composantes, à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène, à toutes les étapes du processus, depuis l'élaboration, des politiques et stratégies de prévention de la corruption, jusqu'à leur évaluation et recadrage. Pour cela, nous encourageons les initiatives visant à renforcer les capacités de ces entités à cet égard ;
24. Encourageons la représentativité des jeunes et des femmes dans le cadre du processus d'élaboration et de prise de décision ou de consultation lors de l'élaboration de réformes en matière de lutte contre la corruption.
25. Appelons à institutionaliser le cadre d'échange entre les autorités de lutte contre la corruption et la société civile ;
26. Déclarons l'importance de la mobilisation des jeunes et la valorisation de leurs apports, afin de promouvoir la culture de la probité et de la transparence et de renforcer le front de rejet des pratiques de corruption, notamment à travers des initiatives de type GRACE de l'ONUDDC